



Procès-verbal du Comité Directeur du dimanche 30 septembre 2012

***Présents :** Anthony Elkaim, Nadir Allouache, Guillaume Kerner, Christian Robert, Patrice Santero, Kouider Sabour, Leila Gramhi, Brice Chambard, Said Mezzine, Jean-Roger Dimur, Christian Barret, Sylvie Sinerol, Bruno Briand, Marcel David, Raynald Amadei, Jean Luc Guetrot, Serge Guilhou, Erick Romeas, Hervé Coutelas.

***Représentés :** Sabine Tessier, Philippe Déliac

***Absents excusés :** Franck Soupin, Pascal Delfosse

Le président ouvre la séance à 15h30 en affirmant que beaucoup de travail attend l'ensemble de l'équipe étant donné les manœuvres orchestrées par certaines personnes qui prônent d'aller rejoindre une autre structure. Le dossier de renouvellement de délégation a été déposé en temps et en heure.

Un document concernant la future politique de communication est distribué à l'ensemble des membres du comité directeur. Il est proposé d'éditer un magazine papier bimestriel (tous les deux mois). Un imprimeur a été contacté. Des améliorations seront également faites sur le site internet fédéral.

Le Président Elkaim souhaite également que chaque membre du comité directeur puisse bénéficier d'une adresse mail spécifique à la FFSCDA.

Une boutique en ligne devrait pouvoir être ouverte dans le courant de l'année avec une gamme diversifiée de produits à proposer aux licenciés.

Erick Roméas fait remarquer que ce genre de magazine est lourd à gérer. Le président répond qu'un comité de rédaction sera mis en place et que le premier numéro sera distribué à la fin de l'année.

Hervé Coutelas se demande si une périodicité trimestrielle ne serait pas plus judicieuse.

Le Président Elkaim répond qu'une cellule communication sera formée au sein de la fédération et qu'il est en contact avec Pascal Speter qui a déjà fait le magazine téléchargeable sur le web.

Concernant l'équipementier, le Président Elkaim informe le Comité Directeur qu'Adidas est en passe de devenir l'équipementier officiel de la fédération. Une convention est en cours de préparation qui sera donnée à l'avocat pour étude. Les ligues pourront avoir leur propre partenaire. Hervé Coutelas et Serge Guilhou estiment qu'une unité partenariale serait plus appropriée.



Le président souhaite qu'une commission juridique soit mise en place au sein de la FFSCDA. Deux candidatures lui ont été envoyées. Il s'agit de Patrick Foussard et Fabrice Andrac.

La commission médicale aura plusieurs questions à régler, notamment la réglementation concernant les examens ophtalmologiques.

Kouider Sabour rappelle qu'il avait déjà attiré l'attention de ces problématiques voici plusieurs années ainsi que concernant l'ensemble des certificats médicaux. La commission médicale se réunira très rapidement afin de solutionner ces problématiques dans les plus brefs délais.

Le président demande aux responsables de commissions qu'ils ont entre quinze jours et trois semaines pour constituer leur équipe qui doit être composée de neuf personnes.

Erick Roméas a été interpellé par Abdelmemouni Kouider sur sa feuille de route en tant que salarié de la FFSCDA. Anthony Elkaim répond que la feuille de route de ce salarié est proposée par le DTN et que lui sera proposée une feuille de route dans les prochains jours.

La parole est donnée à Patrice Santero, responsable de la formation. Celui-ci informe le comité directeur qu'un agrément secourisme-sport a été signé. Il permettra à la FFSCDA de former ses propres formateurs et de gérer ce dispositif dans toutes les ligues. La formation des moniteurs débutera au mois de novembre. C'est une nouvelle avancée en matière de formation.

Le Président Elkaim propose qu'un calendrier soit mis en place pour les prochaines dates du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale. Le prochain comité directeur aura lieu le samedi 24 novembre 2012 à Marseille.

La prochaine Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le samedi 16 février 2012 dans un lieu qui reste à déterminer.

Le Président Elkaim propose qu'un élu puisse superviser la communication de la fédération. Erick Roméas propose son concours. Il est validé qu'Erick Roméas coordonnera la communication fédérale.

Le Président informe que le contrat de partenariat avec la société Obiz a été résilié pour des raisons déontologiques et qu'aucune ambiguïté ne puisse être faite étant donné que Brice Chambard était fondateur de ladite société. Brice Chambard n'est plus ni actionnaire ni salarié de cette société. Un partenariat à titre gracieux a été négocié avec cette société. Brice Chambard demande que cette proposition de mécénat soit votée par le comité directeur et précise qu'il ne prendra pas part au vote.



Pour : 21 voix

Contre : 0

Nul : 0

Adopté.

La séance est close à 17h10.

Fait à Bagnolet, le dimanche 30 septembre 2012,

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Anthony Elkaim

Christian Robert